



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le

25 AOÛT 2026

Le Président

PROJET D'ORDRE DU JOUR
de la 1^{re} séance de la session extraordinaire du vendredi 28 août 2026

- I) Approbation de l'ordre du jour ;
- II) Examen des rapports, des projets de délibération et des projets de loi du pays (voir liste jointe) ;
- III) Examen de la correspondance ;
- IV) Clôture de la session extraordinaire ;
- V) Clôture de la séance.


Antony GEROS



Le Président



Papeete, le 25 AOÛT 2026

LISTE DES RAPPORTS DES PROJETS DE DELIBERATIONS, DES PROJETS DE LOI DU PAYS
A EXAMINER LORS DE LA 1^{re} SEANCE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
LE VENDREDI 28 AOÛT 2026

1	<u>Rapport n° 82-2026</u>		Relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 3 du budget général de la Polynésie française pour l'année 2026 <u>RAPPORTEURS : Heinui LE CAILL, Maurea MAAMAATUAIAHUTAPU et Tepuaraurii TERIITAH</u>
2	<u>Rapport n° 83-2026</u> <u>Discussion générale : 120 mn</u> TAVINI HUIRAATIRA : TAPURA HUIRAATIRA : A FANO TIÀ : NON-INSCRITS :	Temps de parole 45 mn 33 mn 30 mn 12 mn	Relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 3 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2026 <u>RAPPORTEURS : Maurea MAAMAATUAIAHUTAPU, Heinui LE CAILL, et Tepuaraurii TERIITAH</u>
3	<u>Rapport n° 84-2026</u> <u>Discussion générale : 60 mn</u> TAVINI HUIRAATIRA : TAPURA HUIRAATIRA : A FANO TIÀ : NON-INSCRITS :	Temps de parole 20 mn 14 mn 14 mn 12 mn	Relatif à un projet de délibération relative au budget du compte d'affectation spéciale dénommé Fonds intergénérationnel en faveur de la protection de l'environnement pour l'année 2026 <u>RAPPORTEURS : Teumere ATGER-HOI, Maurea MAAMAATUAIAHUTAPU et Heinui LE CAILL</u>

4	<u>Rapport n° 68-2026</u> <u>CESEC</u> <u>Discussion générale : 60 mn</u> TAVINI HUIRAATIRA : TAPURA HUIRAATIRA : A FANO TIÀ : NON-INSCRITS :	Tems de parole 10 mn 20 mn 14 mn 14 mn 12 mn	Sur le projet de loi du pays instituant un droit de communication au profit des huissiers de justice et portant modification de la délibération n° 92-122 AT du 20 août 1992 modifiée fixant le statut des huissiers de justice et des clercs assermentés en Polynésie française RAPPORTEURS : Tafai Mitema TAPATI et Hinamoeura MORGANT <i>Procédure simplifiée</i>
5	<u>Rapport n° 73-2026</u> <u>CESEC</u> <u>Discussion générale : 60 mn</u> TAVINI HUIRAATIRA : TAPURA HUIRAATIRA : A FANO TIÀ : NON-INSCRITS :	Tems de parole 10 mn 20 mn 14 mn 14 mn 12 mn	Sur le projet de loi du pays portant codification du droit de la consommation en Polynésie française et diverses dispositions de coordination RAPPORTEURS : Heinui LE CAILL et Maurea MAAMAATUAIAHUTAPU <i>Procédure simplifiée</i>


Antony GEROS

